



Le 29 juin 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, le mardi 28 juin 2016 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire.

Etaient présents :

Paul MERCIER  
Jean-Paul SOULBIEU  
Ariane POYNARD  
Gilbert GODEREAUX  
Daniel de la CROUEE  
Françoise BRETON  
Emmanuel THILLAYE  
Josette LAMIDEY, Adjoints au Maire

Wenceslas LE CHEVALIER  
Brigitte NAVARRETE  
Noëlle JOUVIN  
Philippe VACHER  
Jean-Pierre GALLET  
Jean-Paul SALLES  
Serge MARIE  
Cécile BEAUFRERE  
Serge RETOUR  
Maggy CHARBONNIER  
Jérémy GOURET  
Didier RETOUT  
Jean-Pierre LECOMTE  
Johnny BRIARD  
Martine ASSIRE  
Corinne LECOURT  
Mélissa LEBRETON-GUERET  
Yves JAMBU, Conseillers Municipaux

Avaient donné pouvoir :

Mme ANNOOT à M. AUBRIL  
Mme RAYNAUD à M. THILLAYE  
Mme POUPART à M. MERCIER  
Mme GICQUEL à M. GOURET  
M. BUHOT à M. LECOMTE  
Mme LECOINTE à Mme ASSIRE

Mme BUREL à Mme LEBRETON-GUERET

Etait excusé : Michaël RICCI

M. RETOUT s'est absenté à la 17<sup>ème</sup> question inscrite à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Noëlle JOUVIN

Avant de passer à l'ordre du jour, M. AUBRIL informe le Conseil Municipal qu'une modification de la grille tarifaire, concernant la location des salles, est intervenue depuis l'envoi des dossiers aux Conseillers. Cette nouvelle grille a été déposée sur les tables.

M. AUBRIL informe également le Conseil Municipal qu'il a reçu, après l'envoi des dossiers de cette séance, une lettre de la Préfecture concernant une enquête publique sur une demande d'exploiter de la société SODEL.

Le Conseil Municipal doit donner un avis sur ce dossier dont l'enquête publique se déroulera du 11 juillet au 11 août 2016.

N'ayant pas de séance de Conseil Municipal avant le 27 septembre 2016, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir examiner ce dossier.

Ce nouveau projet de délibération a été déposé sur les tables.

M. JAMBU : «Je pense que c'est un dossier assez sensible quand même. Si c'est vraiment une installation de fabrication, il faut du temps, des références et il faut regarder cela sérieusement ».

M. le Maire met au vote le fait d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

L'ajout de cette question est adopté par 25 voix pour et 3 contre, celles de Mme LEBRETON-GUERET avec le pouvoir de Mme BUREL et M. JAMBU.

M. LECOMTE avec le pouvoir de M. BUHOT, M. BRIARD, Mme ASSIRE avec le pouvoir de Mme LECOINTE et Mme LECOURT ne prennent pas part au vote.

L'ajout de ce dossier étant approuvé, il sera mis en discussion en fin de séance.

M. AUBRIL informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une question diverse de M. LECOMTE qui sera étudiée en fin de séance.

## ORDRE DU JOUR

- - - - -

- 1 - Compte rendu des décisions de M. le Maire
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2016
- 3 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Arrêté de périmètre du Préfet du Calvados - Communauté d'Agglomération du Sud du Pays d'Auge – Avis de la commune de Lisieux

- 4 - Budget de l'exercice 2016 – Décision modificative n° 1
- 5 - Révision des tarifs des services publics de la Ville de Lisieux
- 6 - Produits communaux irrécouvrables – Admission en non-valeur n° 1
- 7 - Garantie d'emprunt (15 ans) – ESH Partélios Habitat – Réhabilitation de 10 logements individuels situés impasse Guillonneau à Lisieux
- 8 - Illuminations de fin d'année – Location, pose, dépose, stockage, entretien et dépannages des motifs lumineux, guirlandes, boîtiers et accessoires – Marché public
- 9 - Fusion administrative des écoles élémentaire Jean Macé et maternelle Caroline Duchemin - Rentrée scolaire 2016/2017
- 10 - Participations aux dépenses des écoles privées du 1<sup>er</sup> degré – Forfait communal – Exercice 2016
- 11 - Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques
- 12 – Scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'Ecole Saint Exupéry – Signature d'une convention avec l'Education Nationale
- 13 - Maison de la Petite Enfance - Modification des Règlements de fonctionnement des structures d'accueil collectif
- 14 - Règlement intérieur de la régie municipale de Pompes Funèbres
- 15 - Cathédrale Saint Pierre - Entretien des orgues – Demande de subvention
- 16 - Utilisation des installations sportives en autonomie par les clubs sportifs – Convention-type renforcée de mise à disposition – Modification des règlements intérieurs
- 17 - Organisation « Les foulées du Cœur » dans le quartier de Hauteville le 25 septembre 2016 - Attribution d'une subvention au CAL Athlétisme
- 18 - Réalisation d'une fresque sur le mur GRDF rue Victorine Magne dans le cadre d'un chantier éducatif – Signature d'une convention entre la Ville de Lisieux et GRDF –
- 19 - Mise à disposition d'un agent de la Ville de Lisieux auprès de la Caisse des Ecoles – Signature d'une convention
- 20 - Tableau des emplois permanents – Année 2016 – Modification n° 1
- 21 - Travaux sur façade d'une maison située 3, rue du 119<sup>ème</sup> de Ligne – Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Lisieux et Mme AYMARD

### **Point ajouté à l'ordre du jour en raison de l'urgence**

- 22 – Enquête publique sur les installations classées – Demande d'exploiter de la Société SODEL – Avis du Conseil Municipal

### **1 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 10 juin 2016)**

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 17 mai 2016 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### Décision n° 120 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain 15 ans colombarium à compter du 4 janvier 2016 et jusqu'au 3 janvier 2031. Cette concession est située section Espace Cinéraire, Prestige 1, Case 7.

Décision n° 121 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 16 novembre 2014 et jusqu'au 15 novembre 2044. Cette concession est située section Y, 10<sup>ème</sup> rang, 11<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 122 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain 30 ans colombarium à compter du 5 janvier 2016 et jusqu'au 4 janvier 2046. Cette concession est située section Espace Cinéraire, Prestige 1, Case 4.

Décision n° 123 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 6 janvier 2016 et jusqu'au 5 janvier 2046. Cette concession est située section 14, 6<sup>ème</sup> rang, 5<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 124 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 11 janvier 2015 et jusqu'au 10 janvier 2045. Cette concession est située section VII, n° 18 du plan.

Décision n° 125 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 12 janvier 2016 et jusqu'au 11 janvier 2046. Cette concession est située section 14, 6<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 126 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 12 janvier 2016 et jusqu'au 11 janvier 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 127 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain 15 ans colombarium à compter du 9 novembre 2015 et jusqu'au 8 novembre 2030. Cette concession est située section Z, Module 5, Case 53.

Décision n° 128 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 24 février 2016 et jusqu'au 23 février 2046. Cette concession est située section VII, n° 43 du plan.

Décision n° 129 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 15 janvier 2016 et jusqu'au 14 janvier 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 130 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain 30 ans colombarium à compter du 15 janvier 2016 et jusqu'au 14 janvier 2046. Cette concession est située section Espace Cinéraire, Prestige 1, Case 11.

Décision n° 131 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 16 janvier 2016 et jusqu'au 15 janvier 2046. Cette concession est située section VII, n° 50 du plan.

Décision n° 132 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 28 janvier 2013 et jusqu'au 27 janvier 2043. Cette concession est située section II, n° 166 du plan.

Décision n° 133 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 19 janvier 2016 et jusqu'au 18 janvier 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 5<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 134 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 23 août 2012 et jusqu'au 22 août 2042. Cette concession est située section 10, 10<sup>ème</sup> rang, 5<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 135 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 20 janvier 2016 et jusqu'au 19 janvier 2066. Cette concession est située section 14, 6<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 136 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 6m<sup>2</sup>12 à compter du 6 juillet 2015 et jusqu'au 5 juillet 2044. Cette concession est située section VII, n° 12 du plan.

Décision n° 137 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 5 avril 2013 et jusqu'au 4 avril 2043. Cette concession est située section W, 1<sup>er</sup> rang, 10<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 138 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 26 janvier 2016 et jusqu'au 25 janvier 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 6<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 139 du 2 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 27 janvier 2016 et jusqu'au 26 janvier 2046. Cette concession est située section 14, 6<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 140 du 2 mai 2016 (Mme RAYNAUD)

Décision annulée par la décision n° 147 du 3 mai 2016 (erreur dans le nom du prestataire)

Décision n° 141 du 2 mai 2016 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec M. Malek OUARTI, demeurant 13, impasse Guillaume Vipart – 14130 PONT L'EVEQUE pour une initiation au djembé à l'école élémentaire Trevett.

Dates : les 12, 19 et 26 mai, 2, 9, 16, 23 et 30 juin 2016 de 11 h 45 à 12 h 30 et de 12 h 30 à 13 h 15.

Coût : 592 € TTC pour 16 séances.

Décision n° 142 du 2 mai 2016 (M. THILLAYE)

Signature d'un contrat avec la Compagnie Les Lutins Réfractaires sis Parc Clapeloup – 69280 SAINTE CONSORCE pour une parade « Promenade pyrotechnique » lors du Marché de Noël.

Date : 3 décembre 2016

Lieu : Centre ville de 17 h 30 à 19 h

Coût : 5 908 € TTC.

Décision n° 143 du 2 mai 2016 (M. GODEREAUX)

Signature d'un contrat avec Véolia Propreté Ipodec sis Parc des Alizés, Route des Barges Rousses – 76430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE pour la collecte et le traitement des déchets verts (tonte de pelouse).

- 49,50 € HT la tonne (location matériel, réception, pesée et rechargement)
- 7,50 € HT la tonne (transport vers exutoire).

Décision n° 144 du 3 mai 2016 (M. AUBRIL)

Signature d'une convention avec le Commissariat de Police, sis 41, Boulevard Sainte Anne – 14100 LISIEUX pour la mise à disposition des forces de l'ordre (17 fonctionnaires) dans le cadre du concert Cristal Live.

Date : le 8 juin 2016 de 20 h à 24 h

Coût : 1 360 €, un acompte de 80 % sera versé à la signature de la convention, soit 1 088 €, le solde sera versé à réception de la facture.

Décision n° 145 du 3 mai 2016 (M. AUBRIL)

Signature d'une convention avec la Protection Civile du Calvados, sise 27bis, rue Camille Blaisot – 14210 EVRECY pour la mise à disposition d'un dispositif de secours lors du Concert Cristal Live.

Date : le 8 juin 2016 de 17 h 30 à 24 h

Lieu : Place de la République

Type de dispositif : dispositif de petite envergure : 12 secouristes, 2 véhicules de premier secours, 1 VL/VTU et 2 tentes).

Coût : 1 750 € TTC.

Décision n° 146 du 3 mai 2016 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat de mécénat avec les entreprises suivantes pour un soutien financier au Festival Mouv'de rue organisé par la Ville de Lisieux :

- SARL SCHATZI PARK, route de la Vallée – OUILLY le VICOMTE : 300 €
- ABC Ambulances, 3, rue Roger Aini – LISIEUX : 200 €
- ILAN KEBAB du Pays d'Auge ; 8, place François Mitterrand – LISIEUX : 500 €
- SARL Casa Pizza, 8, avenue Sainte Thérèse – LISIEUX : 400 €
- SARL Le Patio, 67, rue Henry Chéron – LISIEUX : 250 €
- EURL BLC, 2, avenue Victor Hugo – LISIEUX : 200 €
- SARL Synergie3, 3, place François Mitterrand – LISIEUX : 100 €
- SARL El Sol, 51, Avenue Victor Hugo – LISIEUX : 200 €

Ces partenaires auront leurs logos sur les visuels de communication de l'évènement (panneaux d'affichage, totems, flyers) et seront cités et remerciés par l'animateur du festival tout au long de la journée.

Décision n° 147 du 3 mai 2016 (M. THILLAYE)

- Annulation de la décision n° 140 du 2 mai 2016 ayant le même objet (erreur dans le nom du prestataire)

- Signature d'un contrat avec Mme Rebecca FORD, demeurant Cour Roquette – 14140 TORTISAMBERT pour une animation maquillage d'enfants lors des Marchés de Producteurs de Pays.

Dates : les 13 et 27 juillet et le 10 août 2016 de 14 h 30 à 18 h 30

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 600 € net.

Décision n° 148 du 3 mai 2016 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec l'association APPAS, sise Collectif Bazarnaom – 65 rue des Rosiers – 14000 CAEN, pour l'enregistrement d'un CD par les assistantes maternelles du RAM de Lisieux.

Dates : trois séances les 3, 10 et 17 mai 2016, de 20 h à 22h.

Lieu : Maison de la Petite Enfance.

Coût : 660 € net.

Décision n° 149 du 4 mai 2016 (M. GODEREAUX)

Signature d'une convention avec l'association le Refuge Animal Augeron, sise 144 impasse Pierre Daure – ZA du Rondel – 14100 HERMIVAL LES VAUX, pour la mise à disposition de locaux et la gestion de la fourrière communale.

Durée : 3 ans, renouvelable expressément sans que la durée totale excède 9 ans.

Lieu : locaux sis 144, impasse Pierre Daure – ZA du Rondel – 14100 HERMIVAL LES VAUX

Coût : mise à disposition gratuite en contrepartie de la gestion de la fourrière communale.

Décision n° 150 du 6 mai 2016 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec la SARL M ANIMATIONS, sise 23b rue Denis Papin – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, pour l'organisation et l'animation du jeu de piste « Héros Challenge », avec le soutien de l'équipe d'animation du Centre d'Activités et de Créativité de Lisieux.

Date : le 24 août 2016, de 14 h 30 à 16 h 30.

Lieu : Gymnase Terray, Hauteville à Lisieux

Coût : 424.13 € TTC.



Décision n° 151 du 6 mai 2016 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec NORMANDIE SONORISATION, sis ZA de Launay – 15 rue Laplace – 14130 PONT L'ÉVÊQUE, pour la location de matériel de sonorisation et l'intervention de trois techniciens « son » et un technicien « lumière » dans le cadre du festival Mouv' de Rue, organisé par la Ville de Lisieux.

Dates : le 20 mai 2016, de 14 h à 22 h, et le 21 mai 2016, de 10 h à 01 h 30.

Lieu : Place François Mitterrand et rue Henry Chéron à Lisieux.

Coût : 6 080.83 € TTC.

Décision n° 152 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau enfants d'une superficie de 0m<sup>2</sup>70 à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 et jusqu'au 31 janvier 2046. Cette concession est située section ATER, 1<sup>ère</sup> partie, n° 45 du plan.

Décision n° 153 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 10 octobre 2016 et jusqu'au 9 octobre 2046. Cette concession est située section R, n° 146 du plan.

Décision n° 154 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 et jusqu'au 31 janvier 2046. Cette concession est située section U, 2<sup>ème</sup> partie, 18<sup>ème</sup> rang, 1<sup>ère</sup> tombe.

Décision n° 155 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 9 février 2016 et jusqu'au 8 février 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 7<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 156 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 12 janvier 2014 et jusqu'au 11 janvier 2044. Cette concession est située section V(v), 2<sup>ème</sup> rang, 19<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 157 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 15 février 2016 et jusqu'au 14 février 2066. Cette concession est située section 14, 7<sup>ème</sup> rang, 10<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 158 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 16 février 2016 et jusqu'au 15 février 2046. Cette concession est située section 14, 7<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 159 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 16 février 2016 et jusqu'au 15 février 2046. Cette concession est située section 14, 7<sup>ème</sup> rang, 1<sup>ère</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 160 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>57 à compter du 30 septembre 2013 et jusqu'au 29 septembre 2043. Cette concession est située section II, n° 221 du plan.

Décision n° 161 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 23 février 2016 et jusqu'au 22 février 2046. Cette concession est située section 8, 10<sup>ème</sup> rang, 14<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 162 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain 30 ans colombarium à compter du 23 février 2016 et jusqu'au 22 février 2046. Cette concession est située section Espace Cinéraire, Prestige 1, Case 8.

Décision n° 163 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau d'une superficie de 5m<sup>2</sup>76 à compter du 23 février 2016 et jusqu'au 22 février 2066. Cette concession est située section 5, 2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 164 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 24 février 2016 et jusqu'au 23 février 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 8<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 165 du 9 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 26 février 2016 et jusqu'au 25 février 2046. Cette concession est située section 17, 1er rang, 12<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 166 du 12 mai 2016 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec Mme COTTET Véronique, sise Chemin de la Capellerie – 14340 LA HOUBLONNIERE, pour l'animation de séances d'éveil musical dans le cadre des activités périscolaires.

Dates : les 13, 20 et 27 mai et les 3 et 10 juin 2016, de 16 h à 17 h.

Lieu : école maternelle Caroline Duchemin.

Coût : 250 € net pour 5 séances.

Décision n° 167 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 9 août 2013 et jusqu'au 8 août 2043. Cette concession est située section Y, 8<sup>ème</sup> rang, 12<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 168 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain 15 ans colombarium à compter du 8 mars 2016 et jusqu'au 7 mars 2031. Cette concession est située section Espace Cinéraire, Prestige 1, Case 6.

Décision n° 169 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 4m<sup>2</sup> à compter du 23 février 2013 et jusqu'au 22 février 2043. Cette concession est située section T, n° 27 du plan.

Décision n° 170 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 10 mars 2016 et jusqu'au 9 mars 2046. Cette concession est située section 14, 7<sup>ème</sup> rang, 9<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 171 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 14 mars 2016 et jusqu'au 13 mars 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 1<sup>ère</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 172 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 15 mars 2016 et jusqu'au 14 mars 2046. Cette concession est située section 14, 7<sup>ème</sup> rang, 8<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 173 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 29 avril 2016 et jusqu'au 28 avril 2066. Cette concession est située section X (x), n° 30 du plan.

Décision n° 174 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 18 mars 2016 et jusqu'au 17 mars 2046. Cette concession est située section 17, 1<sup>er</sup> rang, 11<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 175 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 13 février 2016 et jusqu'au 12 février 2046. Cette concession est située section W, 6<sup>ème</sup> rang, 5<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 176 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 21 mars 2016 et jusqu'au 20 mars 2046. Cette concession est située section 14, 7<sup>ème</sup> rang, 7<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 177 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 22 mars 2016 et jusqu'au 21 mars 2046. Cette concession est située section 14, 7<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 178 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 12 octobre 2013 et jusqu'au 11 octobre 2043. Cette concession est située section Y, 11<sup>ème</sup> rang, 6<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 179 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain 15 ans colombarium à compter du 23 mars 2016 et jusqu'au 22 mars 2031. Cette concession est située section Espace Cinéraire, Prestige 1, Case 2.

Décision n° 180 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>57 à compter du 13 janvier 2016 et jusqu'au 12 janvier 2046. Cette concession est située section VII, n° 70 du plan.

Décision n° 181 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 4 février 2014 et jusqu'au 3 février 2044. Cette concession est située section H, 18<sup>ème</sup> rang, 8<sup>ème</sup> tombe, n° 150 du plan.

Décision n° 182 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 25 mars 2016 et jusqu'au 24 mars 2046. Cette concession est située section 14, 7<sup>ème</sup> rang, 6<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 183 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 29 mars 2016 et jusqu'au 28 mars 2046. Cette concession est située section 17, 1<sup>er</sup> rang, 10<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 184 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain 15 ans colombarium à compter du 5 octobre 2016 et jusqu'au 4 octobre 2031. Cette concession est située section Espace Cinéraire, Module 2, Case 8.

Décision n° 185 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 29 mars 2016 et jusqu'au 28 mars 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 9<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 186 du 17 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain 15 ans colombarium à compter du 17 mars 2016 et jusqu'au 16 mars 2031. Cette concession est située section Espace Cinéraire, Prestige 1, Case 10.

Décision n° 187 du 18 mai 2016 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec la SARL TOHU BOHU, sise 8 place de l'Europe – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR, pour la représentation du spectacle de Noël « Ça mord ! » à la Maison de la Petite Enfance.

Date : le 6 décembre 2016, de 9 h 15 à 9 h 45, de 10 h 15 à 10 h 45 et de 15 h à 15 h 30.

Lieu : Maison de la Petite Enfance.

Coût : 1 150 € TTC.

Décision n° 188 du 18 mai 2016 (M. THILLAYE)

Signature d'un contrat avec l'association Rock With You, sise 40 rue du Docteur Guichard – 49000 ANGERS, pour la représentation d'un spectacle de rue « Zanzibar se lâche » et des déambulations.

Date : le mercredi 10 août 2016, de 14 h à 18 h.

Lieu : place François Mitterrand et centre-ville de Lisieux.

Coût : 1 780 € TTC.

Décision n° 189 du 18 mai 2016 (M. AUBRIL)

Signature d'un marché avec l'entreprise France TELECOM, sise 7 rue Capuchet –76620 LE HAVRE, pour la maintenance des équipements de télécommunication PBX.

Durée : 3 ans à compter de la notification du marché.

Montant total : redevance annuelle de 2 024 € HT, selon le détail suivant :

- Hôtel de Ville – 1 160 € HT
- Espace Victor Hugo – 270 € HT
- Services Techniques – 594 € HT

Décision n° 190 du 19 mai 2016 (M. GODEREAUX)

Signature d'un marché à bons de commande avec les entreprises suivantes pour la fourniture de fertilisants et de gazons pour les espaces verts et les pelouses sportives :

- Lot n° 1 – engrais pour les espaces verts horticoles (quantité maximum annuel : 1 tonne 750) avec l'entreprise Echo Vert, ZAC des Champs Chouette 3, rue Bois Saint Paul – 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON
- Lot n° 2 – engrais pour la production horticole (quantité maximum annuel : 110 kg) avec l'entreprise Echo Vert, ZAC des Champs Chouette 3, rue Bois Saint Paul – 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON
- Lot n° 3 – déclaré sans suite
- Lot n° 4 – Gazons pour les espaces verts et les pelouses sportives (quantité maximum annuel : 1 tonne 500) avec l'entreprise DISTRICO La Maison Point Vert – Bd. du 18 juin 1944 – 14310 VILLERS BOCAGE.

Durée : 1 an renouvelable tacitement 3 fois un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Décision n° 191 du 19 mai 2016 (M. GODEREAUX)

Signature d'une convention avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental sis 3, Place Clémenceau – 14100 LISIEUX pour la mise à disposition d'un décor (violon) réalisé par les Services Techniques.

Ce décor sera installé dans le jardin du Conservatoire.

Cette mise à disposition aura lieu à titre gratuit.

Décision n° 192 du 19 mai 2016 (M. GODEREAUX)

Signature d'un marché à bons de commande avec la société IGOL Picardie Ile de France sise 614, rue de Cagny – CS 69003 – 80094 AMIENS cédex 3 pour la fourniture d'huiles de pétrole et de lubrifiants pour les besoins des Services Techniques.

Montant maximum annuel : 6 250 € HT

Durée : 1 an reconductible tacitement 3 fois un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Décision n° 193 du 19 mai 2016 (Mme RAYNAUD)

Signature d'une convention avec l'A.P.A.E.I. du Pays d'Auge et de Falaise, sise 86 route d'Orbec – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition de deux minibus au service Jeunesse de la Ville de Lisieux, immatriculés : CZ 939 XQ 14 et 2031 ZP 14.

Dates : du mercredi 27 juillet 2016 (14 h) au mercredi 31 août 2016 (8 h).

Mise à disposition à titre gratuit.

Décision n° 194 du 25 mai 2016 (M. GODEREAUX)

Signature d'un marché avec la SAS SOGETI INGENIERIE sise 7, rue Charles Sauria – 14123 IFS pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation en eau potable de la zone de Hauteville.

Taux de rémunération fixé à 6,50 % soit un forfait provisoire de rémunération de 36 400 € HT se décomposant comme suit :

- tranche ferme (AVP/PRO/ACT et VISA pour l'ensemble des travaux y compris les travaux éventuels sur la canalisation de liaison entre Centre-Ville et Rouges Fontaines) : 21 021 € HT
- tranche conditionnelle n° 1 (DET/AOR hors travaux sur la canalisation de liaison entre Centre-Ville et Rouges Fontaines) : 12 467 € HT
- tranche conditionnelle n° 2 (DET/AOR des travaux éventuels sur la canalisation de liaison entre Centre-Ville et Rouges Fontaines) : 2 912 € HT.

Décision n° 195 du 26 mai 2016 (M. THILLAYE)

Signature d'un contrat avec Mme AUFFRET Anne, demeurant 15, rue du Stade – 22180 PLOUGONVER pour un spectacle de rue – 1 échassier (déambulation) lors du Marché de Producteurs de Pays.

Date : 27 juillet 2016

Lieu : centre-ville

Coût : 500 € TTC.

Décision n° 196 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>57 à compter du 25 mai 2016 et jusqu'au 24 mai 2046. Cette concession est située section IV, n° 51 du plan.

Décision n° 197 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 24 octobre 2013 et jusqu'au 23 octobre 2043. Cette concession est située section ATER 1<sup>ère</sup> partie, n° 17 du plan.

Décision n° 198 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 12 avril 2016 et jusqu'au 11 avril 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 10<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 199 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 18 février 2016 et jusqu'au 17 février 2046. Cette concession est située section W, 6<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> tombe.

Décision n° 200 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 13 avril 2016 et jusqu'au 12 avril 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 11<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 201 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 14 avril 2016 et jusqu'au 13 avril 2046. Cette concession est située section 8, 10<sup>ème</sup> rang, 16<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 202 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 12 juin 2014 et jusqu'au 11 juin 2044. Cette concession est située section A, 15<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> tombe, n° 221 du plan.

Décision n° 203 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 3 décembre 2014 et jusqu'au 2 décembre 2044. Cette concession est située section L, 5<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> tombe, n° 87 du plan.

Décision n° 204 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 20 avril 2016 et jusqu'au 19 avril 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 12<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 205 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)



Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3m<sup>2</sup>36 à compter du 25 avril 2016 et jusqu'au 24 avril 2046. Cette concession est située section 8, 11<sup>ème</sup> rang, 13<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 206 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 4 mars 2014 et jusqu'au 3 mars 2044. Cette concession est située section X (x), n° 24 du plan.

Décision n° 207 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain 15 ans colombarium à compter du 28 avril 2016 et jusqu'au 27 avril 2031. Cette concession est située section Espace Cinéraire Les Cèdres, Prestige 1, Case 5.

Décision n° 208 du 30 mai 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre d'une superficie de 2m<sup>2</sup> à compter du 28 avril 2016 et jusqu'au 27 avril 2046. Cette concession est située section 14, 7<sup>ème</sup> rang, 5<sup>ème</sup> tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 209 du 31 mai 2016 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec M. Denis COOK, demeurant 4-70, route de la Gohaigne – 27210 BEUZEVILLE pour la représentation du Concert Blues Power lors des Rendez-vous de l'Été 2016.

Date : vendredi 29 juillet 2016  
Lieu : Place François Mitterrand  
Coût : 500 € TTC voyage inclus  
Restauration : Déjeuner ou dîner pour 3 personnes

Décision n° 210 du 31 mai 2016 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec SAS Nous Productions sise 118, rue du Mont Cenis – 75018 PARIS pour la prestation du concert Hyphen Hyphen lors des Rendez-vous de l'été 2016.

Date : vendredi 19 août 2016  
Lieu : Place François Mitterrand  
Coût : 12 660 € TTC, 30 % à la signature du contrat soit 3 798 € TTC, le solde le jour suivant le spectacle, soit 8 862 € TTC  
Frais annexes pour 8 personnes :

- . hébergement + petit déjeuner : nuitée du 19 août 2016
- . restauration (dîner)
- . catering (loges)

Décision n° 211 du 31 mai 2016 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec l'Association FAKE sise La Barberie – 14100 HERMIVAL LES VAUX pour une représentation du concert « FAKE » lors des Rendez-vous de l'été 2016.

Date : Vendredi 12 août 2016

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 1 500 € TTC

Restauration : déjeuner ou dîner pour 5 personnes

Décision n° 212 du 3 juin 2016 (M. GODEREAUX)

Signature d'une déclaration de cession et une demande d'immatriculation pour l'achat d'un véhicule Opel Movano immatriculé CZ 839 WH à la SARL GUILLOTIN (OPEL) 9006, chemin de la Thillaye – 14100 LISIEUX ;

- coût : 15 870,76 € TTC

- d'autoriser M. GODEREAUX, Adjoint au maire, à signer le bon de commande correspondant.

Décision n° 213 du 3 juin 2016 (M. AUBRIL)

Signature d'une convention avec la SA Live ! By GL Events, sise 59 Quai Rambaud – 69002 LYON, pour la mise à disposition de la Place de la République à Lisieux dans le cadre de la tournée « McDo Kids Sport ».

Durée de la mise à disposition :

- du 15 août 2016 à partir de 12 h 00 au 16 août 2016 à 21 h 00.

- l'ouverture au public sera effective le 16 août 2016, de 9 h 30 à 18 h 00.

Coût : la présente autorisation d'occupation du domaine public est accordée à titre gracieux.

Décision n° 214 du 6 juin 2016 (M. GODEREAUX)

Signature d'un marché avec la société QUALICONSULT SECURITE sise 1, avenue de Tsukuba – Le Citis – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Gare.

- Coût : 3 096 € TTC

- taux horaire pour intervention sur vacation durant l'année de parfait achèvement : 30 € HT

- date d'effet : à compter de la notification jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement.

Décision n° 215 du 6 juin 2016 (M. GODEREAUX)

Signature d'un marché avec la société ABROTEC sise 5, ZA Caux Multi-pôles – 76190 VALLIQUERVILLE pour une étude géotechnique dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Gare.

Coût : 6 216 € TTC se décomposant ainsi :

- solution de base étude géotechnique d'avant-projet : 3 552 € TTC

- option étude géotechnique de projet : 2 664 € TTC

Date d'effet : à compter de la notification jusqu'à l'expiration de la mission.

Décision n° 216 du 6 juin 2016 (M. AUBRIL)

Signature d'une convention avec la SARL COM 2000, sise 5, rue de Voisins – 77414 CLAYE SOUILLY pour la réalisation technique du guide pratique 2017/2018 de la Ville de Lisieux.  
La société COM 2000 s'engage à prendre à sa charge tous les frais d'édition : mise en page, composition, brochage, reliure et photogravure.

- Livraison prévisionnelle du Guide pratique : décembre 2016.
- La présente convention ne donne pas lieu à une rétribution financière.

Décision n° 217 du 6 juin 2016 (M. THILLAYE)

Signature d'un contrat avec La Chevauchée sise Chemin de la Boutonnerie – 14100 ROCQUES pour des promenades en calèche lors des Marchés de Producteurs de Pays.

Dates : les 13 et 27 juillet et le 10 août 2016

Lieu : Centre Ville

Coût : 450 € net.

Décision n° 218 du 7 juin 2016 (M. AUBRIL)

Signature d'une convention avec la Protection Civile du Calvados sise 27bis, rue Camille Blaisot – 14210 EVRECY pour la mise en place d'un dispositif de secours lors de la Fête de la Musique.

Date : mardi 21 juin 2016 de 18 h à minuit.

Coût : 663 € TTC

Dispositif de petite envergure : 4 secouristes, 1 véhicule de premiers secours à personnes et 1 tente.

Décision n° 219 du 7 juin 2016 (M. SOULBIEU)

Signature, dans le cadre de la reconduction de la ligne de trésorerie, auprès de la Société Générale, d'une convention portant ouverture d'une ligne de trésorerie, d'un montant maximum de 1 000 000 €.

Les caractéristiques principales de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant : 1 000 000 €

Durée : 12 mois

Les intérêts sont calculés sur la base d'une année de 360 jours et selon le taux Euribor moyen mensuel 1 mois.

A ce taux s'ajoute une marge de : 0,60%

Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu

Forfait de gestion : 1 500 euros

Commission de confirmation : 0,10% l'an sur le montant total de la ligne, payable trimestriellement d'avance

M. le Maire est autorisé à signer le contrat réglant les conditions de cette ligne de trésorerie et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre décision et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Décision n° 220 du 7 juin 2016 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec l'association pour la promotion de la Pratique des Arts du Spectacle (APPAS) sise Collectif Bazarnaom 65, rue des Rosiers – 14000 CAEN pour une représentation de la Compagnie Bleu de Lune (Concert et déambulation) lors de la fête de fin d'année de la Maison de la Petite Enfance.

Date : Jeudi 23 juin 2016 de 17 h 30 à 20 h  
Coût : 600 € TTC

Décision n° 221 du 7 juin 2016 (M. THILLAYE)

Signature d'un contrat avec SCORPION ANIMATION sise 7, rue Hédouin Heullant – 76410 SAINT AUBIN LES ELBEUF pour l'animation et la sonorisation du marché de Producteurs de Pays.

Dates : les 13 et 27 juillet et 10 août 2016 de 14 h à 19 h  
Lieu : Place François Mitterrand  
Coût : 1 800 € TTC

**2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2016**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

**3 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – ARRETE DE PERIMETRE DU PREFET DU CALVADOS - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD DU PAYS D'AUGE – AVIS DE LA COMMUNE DE LISIEUX**

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (communauté d'agglomération) issu de la fusion des communautés de communes de Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie, de la Vallée d'Auge, des Trois Rivières, du Pays de Livarot et du Pays de l'Orbiquet.

Le Conseil Municipal précise que les Conseils Communautaires des 5 Communautés de Communes proposeront un nom et un siège à Monsieur le Préfet à l'issue des travaux en cours sur le projet d'agglomération.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**4 - BUDGET DE L'EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Sur le rapport de M. SOULBIEU, le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n° 1 comme suit, pour l'exercice 2016 :

## **BUDGET PRINCIPAL VILLE**

### Section de Fonctionnement

- Dépenses - Chapitre 014- compte 739113	+ 20 000 €
- Dépenses - Chapitre 022	- 20 000 €

### Section d'Investissement

- Dépenses - Chapitre 041	+ 700 000 €
- Recettes - Chapitre 041	+ 700 000 €

## **BUDGET POMPES FUNEBRES**

### Section d'Investissement

- Recettes - Chapitre 040	1 460.00 €
- Dépenses - Chapitre 21	1 460.00 €
- Dépenses - Chapitre 041	+ 30 000.00€
- Recettes - Chapitre 041	+ 30 000.00€

### Section de Fonctionnement

- Dépenses - Chapitre 042	1 460.00 €
- Dépenses - Chapitre 022	- 1 460.00 €

La délibération, mise au vote, est adoptée par 28 voix pour et 6 abstentions, celles de M. LECOMTE avec le pouvoir de M. BUHOT, M. BRIARD, Mme ASSIRE avec le pouvoir de Mme LECOINTE et Mme LECOURT.

## **5 - REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE LISIEUX**

Sur le rapport de M. SOULBIEU et des Adjointes de secteur, le Conseil Municipal décide d'adopter :

- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 les tarifs de location des salles municipales et de la redevance du domaine public pour les rampes d'accessibilité ;
- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, les tarifs pour les secteurs : Réussite éducative et scolaire, Jeunesse et sports, Transports (Lexobus) et Techniques ;
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) (tarifs minorés par rapport aux tarifs plafonds de la strate des communes appartenant à un EPCI dont la population est comprise entre 50 000 habitants et 199 999 habitants).

La délibération, mise au vote, est adoptée par 30 voix pour et 4 abstentions, celles de M. BUHOT ayant donné pouvoir à M. LECOMTE, Mme LEBRETON-GUERET avec le pouvoir de Mme BUREL et M. JAMBU.

#### **6 - PRODUITS COMMUNAUX IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR N° 1**

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur des produits dont le montant s'élève à 17 840,67 € se rapportant aux budgets ville (exercices 2003, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 et Pompes Funèbres (exercices 2012 et 2013).

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### **7 - GARANTIE D'EMPRUNT (15 ANS) – ESH PARTELIOS HABITAT – REHABILITATION DE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUES IMPASSE GUILLONNEAU A LISIEUX**

Sur le rapport de Mme BEAUFRERE, le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt, d'un montant total de 145 000 €, que Partélios Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer la réhabilitation de 10 logements individuels situés Impasse Joseph Guillonneau à Lisieux.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### **8 - ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE – LOCATION, POSE, DEPOSE, STOCKAGE, ENTRETIEN ET DEPANNAGES DES MOTIFS LUMINEUX, GUIRLANDES, BOITIERS ET ACCESSOIRES – MARCHE PUBLIC**

Sur le rapport de M. MARIE, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le marché de location, pose, dépose, stockage, entretien et dépannages des motifs lumineux, guirlandes, boitiers et accessoires avec le groupement BLACHERE ILLUMINATION – EDTPE, pour un montant annuel de 115 579,30 € TTC.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 28 voix pour.

M. LECOMTE avec le pouvoir de M. BUHOT, M. BRIARD, Mme ASSIRE avec le pouvoir de Mme LECOINTE et Mme LECOURT ne prennent pas part au vote.

#### **9 - FUSION ADMINISTRATIVE DES ECOLES ELEMENTAIRE JEAN MACE ET MATERNELLE CAROLINE DUCHEMIN - RENTREE SCOLAIRE 2016/2017**

Sur le rapport de Mme NAVARRETE, le Conseil Municipal décide d'accepter de délibérer en faveur de la fusion des écoles élémentaire Jean Macé et maternelle Caroline Duchemin.

La délibération, mise au vote, est adoptée 31 voix pour et 3 abstentions, celles de Mme LEBRETON-GUERET avec le pouvoir de Mme BUREL et M. JAMBU.

#### **10 - PARTICIPATIONS AUX DEPENSES DES ECOLES PRIVEES DU 1<sup>ER</sup> DEGRE – FORFAIT COMMUNAL – EXERCICE 2016**

Sur le rapport de Mme CHARBONNIER, le Conseil Municipal décide de fixer la participation communale versée aux écoles privées du 1<sup>er</sup> degré pour les enfants domiciliés à Lisieux, à 730 € en maternelle et 390 € en élémentaire pour l'exercice 2016, sur la base de l'effectif constaté lors des rentrées scolaires 2015-2016 et 2016-2017 et autorise le versement de ces participations par trimestre, dès réception des listes d'élèves des écoles privées.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **11 - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES**

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal décide de fixer, pour l'année 2015-2016, le montant de la participation financière à verser par les communes au titre de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Lisieux, à :

- 800 euros par an et par élève en maternelle
- 460 euros par an et par élève en élémentaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **12 – SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS A L'ECOLE SAINT EXUPERY – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE**

Sur le rapport de Mme LAMIDEY, le Conseil Municipal décide de reconduire la classe expérimentale pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans à l'école Saint Exupéry pour une année reconductible et autorise M. le Maire ou Mme l'Adjoint au Maire chargé de l'enseignement à signer la convention à intervenir avec l'Education Nationale.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **13 - MAISON DE LA PETITE ENFANCE - MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF**

Sur le rapport de Mme BRETON, le Conseil Municipal adopte les nouveaux règlements de fonctionnement des multi accueils de la Maison de la Petite Enfance prenant en compte les critères d'admission suivants :

- 5 jours, Lisieux, hors Lisieux
- 4 jours, Lisieux, hors Lisieux
- 3 jours, Lisieux, hors Lisieux
- 2 jours, Lisieux, hors Lisieux.

Il est précisé que 12 places sont gardées pour les familles du centre hospitalier conformément à la convention qui lie la collectivité à l'établissement.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **14 - REGLEMENT INTERIEUR DE LA REGIE MUNICIPALE DE POMPES FUNEBRES**

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la régie des Pompes Funèbres.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **15 - CATHEDRALE SAINT PIERRE - ENTRETIEN DES ORGUES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Sur le rapport de Mme NAVARRETE, le Conseil Municipal sollicite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie une subvention, la plus élevée possible, pour le financement de l'opération d'entretien des orgues de la Cathédrale et s'engage à financer la part des dépenses non couverte par la subvention.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **16 - UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EN AUTONOMIE PAR LES CLUBS SPORTIFS – CONVENTION-TYPE RENFORCEE DE MISE A DISPOSITION – MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS**

Sur le rapport de M. de la CROUEE, le Conseil Municipal :

- approuve la mise à disposition des installations sportives en autonomie pour les clubs sportifs dans les conditions fixées par les conventions de mise à disposition renforcées et par les règlements intérieurs ;
- autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge des Sports à signer les conventions type de mise à disposition renforcées avec les clubs sportifs ;
- autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge des Sports à signer les règlements intérieurs des installations sportives municipales intégrant cette modification.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **17 - ORGANISATION « LES FOULEES DU CŒUR » DANS LE QUARTIER DE HAUTEVILLE LE 25 SEPTEMBRE 2016 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CAL ATHLETISME**

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal approuve l'attribution, au CAL Athlétisme, d'une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'organisation de la manifestation « Les Foulées du Cœur » et autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge des Sports à signer la convention de subvention correspondante.

La délibération, mise au vote, est adoptée 27 voix pour.

M. LECOMTE avec le pouvoir de M. BUHOT, M. BRIARD, Mme ASSIRE avec le pouvoir de Mme LECOINTE et Mme LECOURT ne prennent pas part au vote.

M. RETOUT s'est retiré avant la mise en discussion de cette question.



**18 - REALISATION D'UNE FRESQUE SUR LE MUR GRDF RUE VICTORINE MAGNE DANS LE CADRE D'UN CHANTIER EDUCATIF – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LISIEUX ET GRDF**

Sur le rapport de M. RETOUT, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec GRDF pour la réalisation d'une fresque sur le mur GRDF rue Victorine Magne.

Ce projet fait partie d'un chantier éducatif, avec les jeunes, développé par la Ville de Lisieux et estimé à 2 967 € TTC. GRDF sollicité, s'engage à verser une participation financière d'un montant de 2 000 € et à réaliser les travaux nécessaires sur le mur permettant que le chantier se déroule sur un support sain.

La Ville de Lisieux prend à sa charge le solde des travaux.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**19 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE LISIEUX AUPRES DE LA CAISSE DES ECOLES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Sur le rapport de Mme JOUVIN, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition d'un agent de la Ville de Lisieux au profit de la Caisse des Ecoles afin de pourvoir le remplacement de l'agent, chargé de la coordination du programme de réussite éducative, durant son congé maternité.

Le Conseil Municipal autorise Mme l'Adjoint au Maire, chargée des Ressources Humaines, à signer la convention à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**20 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – ANNEE 2016 – MODIFICATION N° 1**

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal modifie les tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet conformément au tableau ci-dessous :

<b>NOMBRE DE POSTES</b>	<b>GRADE</b>	<b>MODIFICATIONS</b>
Poste à temps complet		
1	Agent de maîtrise principal	1 Suppression
<b>TOTAL DE POSTE SUPPRIME : 1</b>		
1	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 Création
<b>TOTAL DE POSTE CREE : 1</b>		

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**21 - TRAVAUX SUR FAÇADE D'UNE MAISON SITUEE 3, RUE DU 119<sup>EME</sup> DE LIGNE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE LISIEUX ET MME AYMARD**

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal approuve le projet de protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Lisieux et Mme AYMARD pour la réalisation de travaux de réfection du parement de la façade de sa maison 3, rue du 119<sup>ème</sup> de Ligne. Ces travaux seront totalement réalisés en régie par les Services Techniques de la Ville de Lisieux.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**22 – ENQUETE PUBLIQUE SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES – DEMANDE D'EXPLOITER DE LA SOCIETE SODEL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sur le rapport de M. GODEREAUX, le Conseil Municipal émet un avis favorable, par anticipation, à la demande présentée par la société SODEL d'exploiter une installation de fabrication de détergents, de stockage et d'emploi de produits dangereux pour l'environnement et de liquides inflammables, sous réserves que toutes les mesures nécessaires à la protection de l'environnement, figurant dans le dossier, soient respectées.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 25 voix pour et 1 abstention, celle de M. BRIARD.

M. LECOMTE avec le pouvoir de M. BUHOT, Mme ASSIRE avec le pouvoir de Mme LECOINTE, Mmes LECOURT, LEBRETON-GUERET avec le pouvoir de Mme BUREL et M. JAMBU ne prennent pas part au vote.

**QUESTION DIVERSE**

Lettre de Monsieur LECOMTE

M. LECOMTE : « Lors du dernier Conseil Municipal, j'ai évoqué l'existence du risque juridique fort que le cabinet d'avocats RICHER avait émis en 2012 à propos du projet de cinéma multiplexe place de la République et je vous avais demandé « de donner à l'ensemble du Conseil Municipal, toutes les informations que vous et vos adjoints possédaient sur ce risque juridique ».

Vous n'aviez pas souhaité, sur le champ, apporter de réponse.

Vous m'avez fait parvenir un courrier de quatre lignes, daté du 13 juin, qui ne fait pas la lumière sur cette demande.

Ce que j'en retiens, c'est que vous ne contestez pas l'existence de ce risque juridique fort qui figure, sans aucun détail, dans le compte rendu d'un Bureau du Maire.

Ce risque repose, évidemment, sur une analyse argumentée et détaillée du cabinet d'avocats RICHER et vous êtes dans l'obligation de nous en donner la teneur puisque ce cabinet a été missionné et rémunéré par la Ville de Lisieux.

Mes premières questions sont les suivantes :

- Quels sont tous les éléments qui ont conduit le cabinet d'avocats à conclure au risque juridique fort dès le contrôle de légalité du Préfet ?

- Quels sont ces risques lors de la procédure de désaffectation et de déclassement du terrain de la place de la République ?

Initialement, vous aviez prévu de passer par la procédure de l'appel public à la concurrence pour la vente du terrain du terrain de la place de la République.

Vous y avez renoncé au profit de la procédure d'une vente de gré à gré.

A propos de celle-ci, dans le compte rendu d'un Bureau du Maire, on peut y lire : « mais il y a une diminution de la sécurité juridique du processus. La délibération permet de retenir la société REYNAUD ».

Ma question est la suivante : pour quelles raisons y a t'il une diminution de la sécurité juridique dans le cas de la vente de gré à gré précitée ?

Enfin, pourquoi persévérez-vous à vouloir édifier le cinéma multiplexe sur la place de la République alors que les avocats vous ont expliqué que le Préfet vous demandera de retirer les délibérations que le Conseil Municipal serait amené à prendre ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée ».

M. AUBRIL : « Monsieur le Conseiller Municipal,

Lors du dernier Conseil Municipal, vous avez fait état d'un avis du cabinet RICHER, sur le projet de multiplexe, dont vous avez eu connaissance.

En réponse, je vous ai précisé, le 13 juin 2016, que l'avis dont vous avez eu connaissance s'inscrivait dans un contexte qui a évolué depuis.

Je vous ai également confirmé que la Municipalité suivra les procédures prévues par les textes en vigueur pour faire aboutir le projet de l'investisseur, porteur du projet.

Par ce nouveau courrier, vous souhaitez entraîner la Municipalité dans un débat juridique, dont le seul but est de créer toutes les conditions pour faire obstruction à ce projet.

Vous avez eu tous les documents communicables en ce qui concerne ce dossier. L'avis du cabinet RICHER n'a jamais conclu, à notre connaissance, à l'illégalité d'une vente de gré à gré.

Il a confirmé qu'une procédure préalable de désaffectation – déclassement était indispensable, procédure que la municipalité entend effectivement mener.

En ce qui concerne la mise en concurrence, la procédure s'impose s'il y a une commande publique de la collectivité, donc des contraintes particulières qui sont imposées à l'investisseur privé.

Bien évidemment, à chaque étape du projet, nous travaillerons en étroite collaboration avec les services de l'Etat, comme nous avons coutume de le faire pour l'ensemble de nos projets.

Dans votre courrier, vous remettez en cause, une fois de plus, notre choix d'implantation du multiplexe. Or, notre participation à de nombreux rendez-vous nationaux consacrés au dynamisme des centres villes conforte notre choix qui s'avère non seulement pertinent mais aussi cohérent avec notre stratégie globale d'aménagement du centre-ville.

Aujourd'hui, seule l'implantation d'une locomotive dans l'hyper centre permettra au centre-ville de connaître un véritable renouveau. Les effets escomptés n'auraient aucune commune mesure sur l'attractivité commerciale si un autre lieu d'implantation était choisi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Municipal, en l'expression de mes salutations distinguées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Noëlle JOUVIN

Bernard AUBRIL